

QUATRIÈME ÉDITION

Ma Websérie sur APTN

Programme de soutien à la production de webséries

Principes directeurs

Date limite du dépôt du dossier complet : 12 février 2018.

«APTN fait connaître le parcours de nos peuples, célèbre nos cultures, inspire nos enfants et rend hommage à la sagesse de nos aînés.»

Le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) est le premier et l'unique radiodiffuseur national autochtone au monde. Conçues par les Autochtones, pour les Autochtones et au sujet de ces derniers, ses émissions sont destinées à tous les Canadiens et aux téléspectateurs de l'étranger.

Le 1er septembre 1999, l'entrée en ondes d'APTN a marqué une étape importante pour les Autochtones du Canada. En effet, pour la première fois de l'histoire de la radiodiffusion, les Premières Nations, les Inuits et les Métis pouvaient se raconter au reste du monde grâce à un réseau national de télévision à contenu autochtone.

Au moyen de documentaires, de revues d'actualité et d'émissions dramatiques, éducatives, de cuisine, de variétés et pour enfants, APTN ouvre une fenêtre sur les mondes remarquablement diversifiés des peuples autochtones du Canada et d'ailleurs.

Renseignements généraux

Afin d'encourager la production de contenus numériques créés par des Autochtones et destinés aux nouvelles plateformes de diffusion, APTN et TV5 ont joint leurs expertises et leurs ressources pour élaborer un programme unique s'inspirant de l'initiative Fonds TV5 pour la création numérique.

Le programme **Ma websérie sur APTN** s'adresse aux créateurs autochtones canadiens œuvrant dans le milieu de la vidéo et des nouvelles technologies. Son mandat : soutenir la production et la diffusion de webséries pouvant prendre la forme de fictions, de documentaires ou d'animations, adaptées aux visionnements et aux partages sur Internet, mobiles et tablettes.

Pour ce faire, **Ma websérie sur APTN** accorde des financements aux créateurs autochtones canadiens âgés de 18 et plus, pour la production de webséries originales de cinq capsules ou plus. Chaque capsule devra avoir une durée minimale de une minute et maximale de trois minutes pour la fiction ou l'animation et une durée minimale de trois minutes et maximale de cinq minutes pour le documentaire. Les créateurs sont invités à déposer par écrit, avant la date limite, une proposition détaillée de la série qu'ils désirent réaliser. La participation financière d'APTN se situera entre 10 000 \$ et 30 000 \$ par projet. Les projets sélectionnés seront ensuite présentés en primeur sur le site **aptn.ca**.

Tous les créateurs intéressés sont invités à prendre connaissance des principes directeurs du programme et à s'y conformer lors de la préparation de leur demande. Bien que la conformité aux principes directeurs constitue une condition préalable d'admissibilité au programme, elle ne peut garantir une participation financière.

Toutes les informations et données personnelles soumises au programme resteront strictement confidentielles.

Objectifs de **Ma websérie sur APTN**

Le programme **Ma websérie sur APTN** veut favoriser la production de contenu autochtone de qualité destiné aux nouvelles plateformes de diffusion. Le contenu doit avoir un lien avec les premiers peuples du Canada. Plus spécifiquement, les objectifs sont :

- Encourager directement les créateurs autochtones canadiens en vidéo et nouvelles technologies;
- Participer à la recherche et au développement de nouvelles techniques de création vidéo;
- Contribuer à faire rayonner la production autochtone canadienne partout au pays et à travers le monde;
- Rejoindre de nouveaux auditoires en offrant des contenus originaux et mieux adaptés aux habitudes émergentes de consommation médiatique

Admissibilité

Conditions d'admissibilité

Le programme **Ma websérie sur APTN** est accordé pour le développement et la réalisation de webséries originales de cinq capsules ou plus. Chaque capsule devra avoir une durée minimale de une minute et maximale de trois minutes pour la fiction ou l'animation et une durée minimale trois minutes et maximale de cinq minutes pour le documentaire. Les candidats devront avoir lu les principes directeurs du programme et s'y conformer avant d'envoyer le dossier de candidature.

Disponibles sur le site **mawebseriesuraptn.ca**, le formulaire de demande, le document sur les droits et conditions, le devis (incluant les feuillets intitulés information, budget détaillé et financement) ainsi que la déclaration des origines autochtones dûment remplis et signés (signature électronique ou document numérisé), accompagnés de tous les documents requis doivent être envoyés par voie électronique à l'adresse suivante **mawebseriesuraptn@aptn.ca** avant **le lundi 12 février 2018 à 17 h (heure de l'Est)**. L'heure et la date de réception du courriel à APTN témoigneront du respect de l'échéance. **Tous les éléments nécessaires à la demande devront se trouver joints au courriel, bien identifiés et en un seul envoi, sinon le dossier ne sera pas analysé.**

Tous les documents envoyés devront être en format Word, Excel, PDF ou JPEG. Aucun autre format ne sera accepté. Si les éléments graphiques, visuels ou vidéo dépassent au total cinq mégaoctets, ils devront être accessibles par hyperlien inclus dans votre formulaire de demande.

Nous ne pourrions être tenus responsables si le courriel de votre demande n'arrive pas à destination ou si les fichiers sont corrompus. Un courriel de confirmation vous sera envoyé dans les cinq jours ouvrables suivant la réception électronique de votre dossier. Veuillez également noter que le programme **Ma websérie sur APTN** n'accepte pas les demandes transmises par la poste ou par télécopieur.

Aucun élément supplémentaire ne sera accepté après la date limite de dépôt, et les dossiers incomplets ne seront pas analysés.

Candidats admissibles

Ma websérie sur APTN s'adresse directement aux créateurs, aux réalisateurs et aux artistes de la vidéo et des nouveaux médias. Les producteurs et les compagnies de production ne peuvent soumettre directement un projet.

Pour être admissible, le candidat doit :

- Être issu d'une Première Nation, être Métis ou Inuit;
- Être âgé de 18 ans et plus;
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Avoir le contrôle créatif de la série et être titulaire des droits d'auteur pour adapter tout matériel faisant partie du projet (idée originale, scénarios, musique, personnages, images, illustrations, photos, etc.);
- Démontrer l'expertise nécessaire et l'expérience pertinente pour réaliser, avec succès, la série.

Un seul projet déposé par candidat sera accepté. Si un candidat dépose plus d'un projet, seul le premier dossier reçu sera analysé. Cependant, chaque créateur pourra participer à d'autres projets à titre de collaborateur, s'il n'en est pas le l'auteur principal.

Projets admissibles

Le programme **Ma websérie sur APTN** vise la production de contenu autochtone canadien original. Le contenu doit avoir un lien avec les premiers peuples du Canada.

Pour être admissible, chaque projet soumis doit correspondre aux critères suivants :

- Constituer une websérie originale de cinq capsules ou plus. Chaque capsule devra avoir une durée minimale de une minute et maximale de trois minutes pour la fiction ou l'animation et une durée minimale de trois minutes et maximale de cinq minutes pour le documentaire ;
- Correspondre à l'un des genres artistiques suivants : animation, fiction ou documentaire ;
- Être en français ou en langue autochtone ou sans parole (la langue autochtone doit être sous-titrée en français) ;
- Être conçu pour convenir à un format de diffusion web, mobile et tablette ;
- Être destiné à un public ciblé avec, en appui, une solide stratégie de promotion organisée autour des réseaux sociaux visant à rejoindre cet auditoire ;
- Avoir un contenu entièrement libre de droits ;
- Être livré en HD sur support électronique.

Les projets de type magazine ne seront pas acceptés.

Les projets ou contenus jugés de mauvais goût, offensants ou haineux seront refusés.

Les projets industriels, d'entreprises ou promotionnels seront automatiquement refusés.

Participation financière

Le programme offre une aide financière à la production sous forme d'une licence web de diffusion. Le financement sera versé selon un calendrier précis convenu entre APTN et chaque bénéficiaire et spécifié dans le contrat de soutien à la production.

En recevant une participation financière du programme **Ma websérie sur APTN**, chaque bénéficiaire garantit :

- Une exclusivité partagée de diffusion sur les plateformes Web de APTN et TV5 Québec Canada pour une durée de trois mois suivant la mise en ligne des webséries et des droits subséquents de diffusion non exclusifs d'une durée de neuf mois pour la fiction et l'animation et d'une durée de deux ans et neuf mois pour le documentaire sur les plateformes Web de APTN ;

- Le logo **Ma websérie sur APTN** intégré au générique d'ouverture de chaque capsule ;
- Un panneau de fermeture comportant la signature d'APTN ;
- Un panneau de fermeture comportant la signature du Fonds TV5 ;
- Le droit de premier refus à APTN sur la vente d'une licence visant la diffusion télévisuelle des capsules.

Le financement accordé par le programme peut atteindre un maximum de 30 000 \$ par projet. Une structure financière variée, incluant d'autres sources de financements (partenariats, commandites, collectes de fonds ou autres), est un atout important.

Le financement du programme **Ma websérie sur APTN** est accordé sous réserve des conditions suivantes :

- Un minimum de 75 % des coûts admissibles seront engagés au Canada ;
- Les dépenses engagées ou payées avant le dépôt de la demande ne seront pas admissibles.

Les versements se font en trois temps :

1. À la remise des scénarios complétés et lors de la signature du contrat entre APTN et le récipiendaire (50 %) ;
2. À la livraison du premier montage des capsules (25 %) ;
3. À la remise des capsules finales sur support HD, de tous les droits libérés pour tous les médias de diffusion, et du rapport de coûts détaillé (25 %).

Rapport de coûts

Un rapport de coûts détaillé selon un gabarit rendu disponible aux récipiendaires sera exigé à la fin du projet. APTN pourra procéder, à ses frais, à une vérification comptable du projet afin de vérifier l'ensemble des pièces justificatives.

Droits d'auteur

Chaque récipiendaire devra détenir et contrôler de façon pleine et entière, tous les droits incluant tous les droits d'auteur pour produire, exploiter et distribuer la production par tous les moyens. Chaque récipiendaire doit notamment avoir le droit de communiquer au public ou de diffuser au public, d'exécuter ou de représenter en public, de reproduire ou de publier la production en tout ou en partie, sans limite de temps ou de territoire, dans tous les médias, sous quelque forme que ce soit et sur tous les supports.

Droits musicaux

Le projet devra comporter une trame sonore entièrement originale. Chaque candidat devra en obtenir tous les droits liés à son utilisation dans le projet.

Syndicats professionnels

Advenant que le candidat engage des membres de syndicats ou d'associations professionnelles (UDA, AQTIS, etc.) pour son projet, il devra s'assurer de respecter les conventions et ententes régissant les conditions de travail de ceux-ci. À ce titre, le candidat est responsable de s'assurer que la production ne contreviendra pas aux ententes et aux conventions ayant force dans le milieu, et que par le fait même, toutes les conditions seront remplies afin que les capsules puissent être diffusées dans tous les formats.

Procédure d'évaluation

Chacune des demandes sera examinée afin de vérifier que les critères d'admissibilité soient respectés et que les dossiers soient bien complétés. Les demandes seront analysées par un comité de sélection composé d'employés d'APTN et de TV5 Québec Canada, et de spécialistes externes. À l'image d'un « pitch », les candidats sélectionnés seront invités à présenter leur projet en personne ou par téléphone. Les projets retenus suite à ces rencontres seront présentés au comité de direction pour approbation.

Critères de sélection

L'originalité du concept : 25 %

Le programme **Ma websérie sur APTN** privilégiera les projets qui auront fait preuve de créativité et d'originalité selon les points suivants :

- Concept et idées proposés ;
- Présentation et description de la série ;
- Traitement novateur ;
- Points de vue adoptés.

La faisabilité du projet : 25 %

Les projets soumis devront démontrer leur faisabilité au regard du budget proposé et des formats de diffusion :

- Les projets devront être conçus dans une optique de courtes capsules et convenir à la diffusion sur web, mobile et tablette ;
- Le budget devra être conséquent aux ressources humaines et matérielles engagées et au nombre de jours de tournage et de montage prévus. Ce point est d'autant plus important pour les séries de fiction engageant des comédiens qui seront obligatoirement soumis aux conditions contractuelles de l'Union des artistes ;
- Une structure financière incluant d'autres sources de financement est un atout.

La qualité de la candidature : 25 %

Les candidats seront évalués également à partir des points suivants :

- Le parcours professionnel et artistique ;
- L'expérience des collaborateurs dans le domaine de la vidéo, des nouveaux médias ou tout autre domaine connexe, en lien avec le projet soumis ;
- La pertinence et la qualité de l'œuvre soumise en référence.

La pertinence avec la mission d'APTN : 25 %

Les projets devront avoir été pensés en fonction de la mission d'APTN et d'un public précis :

- Démontrer un lien direct ou indirect avec la culture des peuples autochtones du Canada ;
- Partager l'histoire, le patrimoine et l'identité des premiers peuples du Canada ;
- Permettre la découverte d'un aspect inédit des peuples autochtones et de leurs contributions à la société canadienne ;
- Cibler des auditoires ;
- Démontrer une bonne maîtrise des réseaux sociaux dans la mise en place d'une campagne de promotion.

Le candidat dont le projet est retenu par le programme **Ma websérie sur APTN** devra ensuite remettre les scénarios complets de la série et signer un contrat de soutien à la production avec APTN. Aucune obligation n'engage le programme **Ma websérie sur APTN** jusqu'à la signature de cette entente.

Étapes à suivre pour une demande en 2017

- 27 novembre 2017 Ouverture de l'appel de projet.
- 12 février 2018 Date limite des dépôts pour la version complète de la demande.
- 19 mars 2018 Réponse aux candidats.

Précisions

Le programme **Ma websérie sur APTN** se réserve le droit de modifier les principes directeurs, d'énoncer de nouvelles orientations et de nouvelles politiques, d'ajouter ou de retirer un programme. Toutefois, tout changement ne pourra s'appliquer aux ententes déjà conclues à moins d'obtenir le consentement des parties. Tout candidat dégage le programme **Ma websérie sur APTN** et APTN, ses dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants de toute responsabilité en cas de perte, vol ou destruction de documents fournis avec une demande. Le programme **Ma websérie sur APTN** et APTN pourront conserver ou détruire toute demande et les documents qui l'accompagnent à son entière discrétion à moins d'avoir obtenu un avis du candidat exigeant le retour du matériel envoyé. Tout candidat autorise également le programme **Ma websérie sur APTN** à discuter d'une demande avec un tiers, à recueillir et à communiquer toute information jugée utile aux traitements de la demande.

L'emploi du masculin dans le présent document inclut le féminin et l'emploi du singulier inclut le pluriel, le cas échéant.

Renseignements

Jean-François D. O'Bomsawin
Gestionnaire de la programmation - Est canadien
514-544-6124 poste 222
mawebseriesuraptn@aptn.ca